

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : La société des casinos du Québec inc. (Casino de Montréal)

ET : Le syndicat des employés de la Société des casinos du Québec (CSN)

- Section unité Générale
- Section unité Resto-Casino
- Section unité Sécurité

OBJET : Liste des médecins arbitres

Attendu que la convention collective a été signée le 5 novembre 2008 pour l'unité Générale et l'unité Resto-Casino et le 16 octobre 2009 pour l'unité Sécurité;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Les ATTENDUS font partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. La présente lettre d'entente remplace et annule la lettre d'entente signée le 20 octobre 2006;
3. Aux fins de l'application de l'article 17.6, le choix du médecin est fait selon la spécialité, en fonction du premier médecin disponible sur la liste, offrant la date d'expertise la plus rapprochée.

ORTHOPÉDIE

Dr Claude Godin (73-270)
Dr Gilbert Thifault (65-274)
Dr Michel Fallaha (78-084)
Dr Marc Isler (87-225)

PSYCHIATRIE

Dr Michel Grégoire (69-174)
Dr Serge Gauthier (74-126)
Dr Louis Legault (79-394)
Dr Paul-André Lafleur (84-387)

EN FOI DE QUOI les parties ont signée la présente à Montréal ce 31 ième jour du mois de octobre 2011.

Pour la Société des casinos du Québec
inc. (Casino de Montréal)

Pour le Syndicat des employés de la
Société des casinos du Québec (CSN)

Unité restauration

Unité sécurité

Unité générale

Handwritten notes and date: "11/11/21" and "23/11/11"